

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur régional, Mesdames et Messieurs,

Le bilan de la rentrée 2019 dans l'enseignement agricole est particulièrement inquiétant.

Nous ne pouvons pas attribuer à autre choses qu'à la réforme du bac et du lycée la baisse de 9% des effectifs à l'entrée en 2<sup>nd</sup>e générale et remarquons qu'en Nouvelle-Aquitaine, la politique du ministère pour relever les effectifs n'a pas porté ses fruits.

Parallèlement, cette politique en grande partie basée sur le relèvement des seuils de dédoublement a considérablement détérioré les conditions d'apprentissage des élèves et impacté les conditions de travail des enseignants.

La baisse de DGH a conduit les proviseurs adjoints de nos établissements à s'affranchir de certaines dispositions réglementaires, ce que par ailleurs le Directeur Régional a assumé lors du dernier Comité Technique sous couvert d'autonomie et d'adaptabilité locale.

Nous déplorons que celui qui, pour nous, est censé faire appliquer les textes réglementaires puisse ainsi entériner qu'on y déroge.

Sur ce plan, malgré notre demande expresse, lors du dernier Comité Technique, que les contrats proposés aux AESH soient en accord avec les évolutions de leur statut, nous constatons toujours que de nombreux établissements ne s'y sont pas encore résolus.

Du côté de l'apprentissage, l'addition de la loi "pour choisir son avenir professionnel", de l'ouverture du marché de la formation professionnelle, du découpage des diplômes en blocs de compétences, et de la multiplication des ouvertures de formations en mixité de publics, nous fait craindre le pire pour les conditions de travail de nos collègues de CFAA et de CFPPA et la formation citoyenne des apprenants qui doit rester au moins aussi importante que la formation purement professionnelle.

Concernant l'action de la région, nous saluons l'effort financier réalisé pour la fourniture de manuels scolaires. Cependant le choix effectué pour la mise en œuvre de leur acquisition ne nous semble pas pertinente, non plus que le choix de livres numériques pour les filières professionnelles qui regroupent le public probablement le moins familiarisé avec ces techniques.

Nous demandons également que le montant alloué aux familles pour les filières professionnelles soit révisé en fonction des équipements nécessaires pour leur formation.

Enfin, nous ne comprenons pas qu'un lycée (celui de Saint-Yrieix la Perche) disposant d'un car roulant et d'un agent régional capable de le conduire se voit contraint de faire appel aux services d'entreprises de transport privées à la suite du retrait pour cet agent, par les services du Conseil Régional, de la mission de conducteur.

Merci de votre attention.